



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le FFEM

en bref

SOMMAIRE

LE FFEM p. 1

LE FFEM EN CHIFFRES p. 2-3

NOTRE ORGANISATION p. 4



NOS THÉMATIQUES PRIORITAIRES

p. 5

- Conservation et valorisation de la biodiversité p. 6
- Le programme de petites initiatives p. 7
- Résilience des écosystèmes aquatiques p. 8
- Gestion durable des territoires agricoles et forestiers p. 9
- Adaptation et transition bas carbone des villes et territoires p. 10
- Solutions circulaires et lutte contre les pollutions p. 11

TRAVAILLER AVEC LE FFEM

p. 12

Le FFEM

Soutenir des projets innovants au bénéfice de l'environnement et des populations

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) intervient depuis 1994 dans les pays en développement, pour financer des projets conciliant préservation de l'environnement et développement local. Il occupe une place unique dans le paysage des bailleurs de fonds internationaux bilatéraux, en mettant l'innovation au cœur de son action. Les projets qu'il finance ont pour but de préserver la biodiversité, le climat, les eaux internationales, les terres, la couche d'ozone, et de lutter contre les pollutions chimiques. Ils répondent simultanément à plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) et sont à même de générer localement des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Une approche partenariale

Le FFEM finance des projets portés par des acteurs des pays du Sud comme du Nord, publics ou privés (ONG, collectivités et communautés locales, établissements publics, entreprises, etc.), et travaille en partenariat avec d'autres bailleurs et organisations internationales. Les projets qu'il finance sont également soutenus par les ministères membres de son comité de pilotage ou par l'Agence française de développement.

Diffusion des enseignements et des bonnes pratiques

Par le biais des projets qu'il finance, le FFEM cherche à favoriser le déploiement des approches innovantes, pertinentes et efficaces. Il accompagne ainsi des projets pilotes pour tester des solutions et en tirer des enseignements. Il facilite ensuite la valorisation des activités et le partage des résultats, pour que les solutions les plus efficaces puissent être déployées dans d'autres lieux ou à plus grande échelle par d'autres financeurs, publics et privés, locaux, bilatéraux et internationaux.

Le FFEM en chiffres

Depuis 1994

490 M€ engagés sur 4,5 Md€
de budget total des projets

393 projets financés
dans plus de 120 pays

Entre 2019 et 2022

103 M€ engagés
sur 433 M€ de budget total
des projets

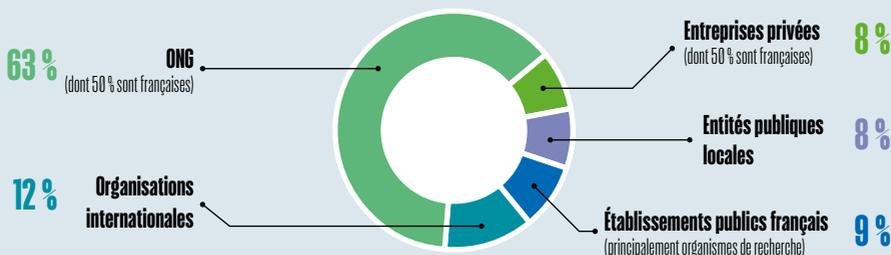
60 projets financés

122 projets en cours d'exécution
au 31 décembre 2022

132 M€
Budget 2023-2026

Répartition par type de porteur de projet

sur la période 2019-2022



Répartition par domaine d'intervention

sur la période 2019-2022



**Changement
climatique**

22 projets
39 M€
37 % de l'activité



Biodiversité

21 projets
40 M€
39 % de l'activité

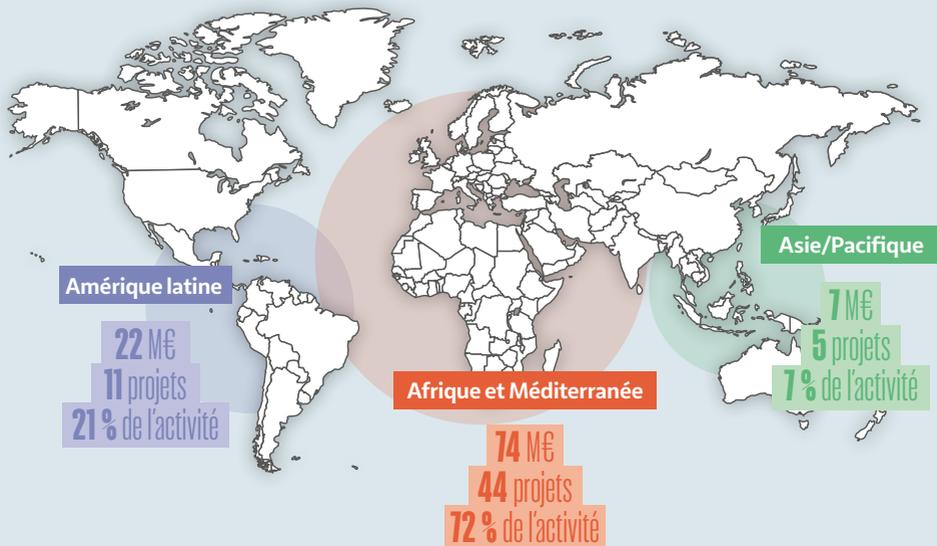


**Dégradation des terres,
POP, eaux internationales**

17 projets
24 M€
24 % de l'activité

Répartition géographique

sur la période 2019-2022



Notre organisation

Les trois organes de gouvernance du FFEM interagissent dès la phase d'élaboration de sa stratégie, et jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle des projets.



INSTANCE DÉCISIONNELLE

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Regroupe les six institutions membres du FFEM. Se prononce sur la politique générale du FFEM et décide du financement des projets après avis du comité scientifique et technique et du secrétariat.

- **Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**
Direction générale du Trésor
- **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**
Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
- **Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**
Direction de l'action européenne et internationale
- **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
Direction générale de la recherche et de l'innovation
- **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- **Agence française de développement**

INSTANCE CONSULTATIVE

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Rassemble douze personnalités qualifiées sur les domaines couverts par le FFEM. Inspire les orientations stratégiques, garantit la pertinence des projets financés et contribue au suivi et à l'évaluation des projets.

INSTANCE OPÉRATIONNELLE

LE SECRÉTARIAT

Participe à chaque étape du cycle du projet : instruction, suivi en exécution, capitalisation et communication. Est composé de quatorze personnes, responsables projets et chargés de gestion sous le pilotage du secrétaire général.

Stéphanie Bouziges-Eschmann, Secrétaire générale

- Responsables projets:
 - Maelis Borghese**, Evaluation-Capitalisation / Supervision du portefeuille
 - Xavier Debade**, Forêt et restauration des écosystèmes
 - Janique Étienne**, Eaux internationales – Solutions fondées sur la nature
 - Aurélie Ghueldre**, Climat – Transition énergétique
 - Diane Menard**, Pollution – Déchets – Ozone
 - Emmanuelle Poirier-Magona**, Agriculture durable
 - Nicolas Rossin**, Biodiversité
- Fonctions transverses:
 - Laurence Alligbonnon**, Conventions de financement
 - Séverine Barde-Carlier**, Responsable Communication
 - Élisabeth Carpentier**, Versements
 - Élisabeth Coulibaly**, Communication
 - Philippe Humbert-Droz**, Conformité – Versements
 - Diane Ngo**, Affaires générales et budgétaires
 - Carine Perillier**, Assistante coordinatrice

Nos thématiques prioritaires

À la croisée de la protection de l'environnement et du développement local pour des sociétés résilientes

Les actions du FFEM s'inscrivent dans les orientations fixées par le gouvernement français et rappelées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), en lien avec les conventions et initiatives internationales en matière d'environnement et de développement.

5 thématiques prioritaires

Pour la période 2023-2026, le FFEM met l'accent sur cinq thématiques prioritaires. Ces thématiques s'inscrivent dans la continuité des précédentes stratégies, mais cherchent à prendre en compte les enjeux et risques émergents, ainsi que de nouvelles niches d'innovation.



Conservation et valorisation de la biodiversité



Résilience des écosystèmes aquatiques



Gestion durable des territoires agricoles et forestiers



Adaptation et transition bas carbone des villes et territoires



Solutions circulaires et lutte contre les pollutions

Des vecteurs d'innovation transversaux

L'innovation est au cœur de l'action du FFEM et contribue à sa spécificité. L'enjeu est avant tout l'engagement de dynamiques transformatrices et le passage à l'échelle des solutions pertinentes au bénéfice de l'environnement et des populations. Ces dynamiques peuvent s'appuyer notamment sur des vecteurs d'innovation tels que :



les solutions fondées sur la nature et l'approche « Une seule santé » ;



les savoirs et savoir-faire ;



la participation citoyenne ;



les mécanismes de mobilisation de ressources financières durables ;



la recherche au service des politiques publiques.

CONSERVATION ET VALORISATION

DE LA BIODIVERSITÉ



Comme le changement climatique, l'érosion massive de la biodiversité à l'échelle mondiale pénalise souvent les populations les plus vulnérables. Les projets soutenus par le FFEM visent à la fois la conservation de la biodiversité, grâce à des systèmes d'aires protégées performants, et sa valorisation en tant que moteur d'un développement socio-économique équitable et durable.

Birmanie, Cambodge, Laos

Conservation de la biodiversité et croissance verte dans le hotspot indo-birman



La région indo-birmane fait partie des hotspots de biodiversité les plus menacés à l'échelle mondiale. L'enjeu du projet est double : soutenir la gestion des aires protégées dans six paysages terrestres et un paysage marin situés en Birmanie, au Cambodge et au Laos, et promouvoir l'adoption par le secteur privé de pratiques environnementales et sociales durables.

Grâce à une approche d'aménagement du territoire, le projet vise à développer des modèles de gestion intégrée des paysages, qui garantissent la conservation de la biodiversité, le maintien des services rendus par les écosystèmes et l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

PRIORITÉS

- les **systèmes et réseaux** d'aires protégées ;
- les **outils de financement innovants** en faveur de la biodiversité ;
- les **territoires et filières exemplaires** en matière de conservation avec un partage équitable des bénéfices ;
- les **approches de restauration des écosystèmes** au service de la connectivité écologique.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



• Contribution du FFEM : **1 100 000 €**

• Montant total du projet : **9 221 904 €**

• Porteur de projet : **Wildlife Conservation Society (WCS)**

• Cofinanceurs : AFD, gouvernements, secteur privé, WCS

• Institution membre soutien du projet : AFD

Le programme de petites initiatives (PPI)

À l'appui de la société civile

Ce programme, financé par le FFEM, favorise la structuration de nouveaux acteurs de la société civile locale sur les questions environnementales et contribue à la mise en œuvre de leurs projets. Le PPI, en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et son comité français, a permis le lancement d'appels à projets sur la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, au profit d'organisations de la société civile (OSC) d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et du Maghreb. Le PPI fournit aux OSC un accompagnement de terrain, décliné sur mesure en fonction des besoins des organisations.

Le PPI répond à un double défi

- Préserver les écosystèmes et les espèces dont dépendent directement les populations locales.
- Renforcer les capacités et l'influence des OSC locales.

Les PPI en cours ont permis le lancement d'appels à projets sur la conservation ou les solutions fondées sur la nature, au profit d'OSC d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale, de Madagascar et du Maghreb.

Depuis 2006

- **33 M€** de budget programme dont 17 M€ cofinancés par FFEM et 16 M€ cofinancés par la fondation MAVA et les porteurs de projets
- **274 projets** mis en œuvre dans 28 pays d'Afrique
- **190 OSC** bénéficiaires

DES RÉSULTATS CONCRETS

508 103

hectares d'aires protégées communautaires créées

100

plans d'aménagement ou de gestion d'aires protégées élaborés

185

structures de gouvernance et de gestion mises en place et/ou renforcées

25

espèces menacées dont **12 mammifères** emblématiques dont la sauvegarde a été améliorée

146

projets de création de 25 filières produits vertes et durables

80 %

des OSC financées toujours en activité depuis la réalisation de leur projet PPI

128

OSC bénéficiaires de renforcement de capacités

RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES

AQUATIQUES



L'effet combiné des pressions anthropiques et du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques remet en cause leur capacité de régulation et d'adaptation. Les projets soutenus par le FFEM portent sur la gestion et la restauration des écosystèmes aquatiques (marins, côtiers et d'eau douce), notamment par des solutions fondées sur la nature et le renforcement de la résilience des populations locales. Ils contribuent à la fois aux enjeux de protection des eaux internationales, de conservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique et ses effets.

PRIORITÉS

- la **préservation de la biodiversité** en haute mer ;
- la **lutte contre les pollutions** menaçant les océans et les écosystèmes d'eau douce ;
- la **prise en compte du carbone bleu** des mangroves et des herbiers marins ;
- les **SFN pour la résilience socio-environnementale** des écosystèmes côtiers et d'eau douce ;
- des **modèles d'économie bleue** sociale et solidaire.

Bénin, Sénégal, Togo Des solutions douces contre l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest



L'érosion côtière des littoraux d'Afrique de l'Ouest est accélérée par l'activité humaine et par le changement climatique. Pour favoriser le développement de solutions fondées sur la nature au Bénin, au Sénégal et au Togo face à ce phénomène, le FFEM soutient le Centre de suivi écologique de Dakar qui met en œuvre le programme régional West Africa Coastal Areas (WACA) initié par la Banque mondiale. Le projet a pour objectif de développer sur plusieurs sites pilotes des solutions douces comme la végétalisation ou l'aménagement de brise-lames avec des matériaux durables.

- Contribution du FFEM : **1 277 000 €**
- Montant total du projet : **10 217 000 €**
- Bénéficiaire : **Centre de suivi écologique de Dakar**
- Cofinanceurs : Nordic Development Fund – Banque mondiale, Climdev Special Fund, ministère de la Transition écologique et solidaire, AFD, Centre de suivi écologique
- Institution membre soutien du projet : MTECT, AFD

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



GESTION DURABLE DES TERRITOIRES

AGRICILES

ET FORESTIERS



Premier réservoir de biodiversité terrestre, les forêts représentent, avec les terres, un formidable levier de régulation du climat. Aujourd'hui, leurs fonctions de support de la biodiversité et de stockage du carbone se trouvent considérablement réduites par l'urbanisation et les pratiques agricoles non durables. Le secteur agricole constitue en effet la première cause de déforestation et de dégradation des terres. Les enjeux forestiers et agricoles sont intimement liés, raison pour laquelle le FFEM les aborde ensemble. Son but est de répondre simultanément aux objectifs de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Colombie, Équateur, Pérou Promouvoir des opportunités durables dans la chaîne de valeur du cacao d'excellence



La Colombie, l'Équateur et le Pérou représentent 10 % de la production mondiale de cacao. Pour améliorer la chaîne de valeur du cacao d'excellence dans la région amazonienne, l'organisation Alliance Bioversity-CIAT, la fondation Kaoka et Conservation International œuvrent à la mise en place d'une production durable qui améliore les revenus des producteurs et protège la forêt. Avec l'appui du FFEM, ce projet propose une démonstration innovante d'une filière de cacao « zéro déforestation » s'appuyant sur des solutions intégrées au niveau territorial, articulantes à la fois chaîne de valeur durable et conservation des écosystèmes forestiers et des sols.

- Contribution du FFEM : **2 650 000 €**
- Montant total du projet : **8 900 000 €**
- Bénéficiaire : **Alliance Bioversity-CIAT**
- Cofinanceurs : Biocacao, Conservation International, Fundación Kaoka, World Agroforestry (ICRAF)
- Institution membre porteuse du projet : MTECT

PRIORITÉS

- la **production d'information** sur les performances des systèmes agroécologiques, agroforestiers et forestiers ;
- la **mise en place de modèles** de restauration des terres, des sols agricoles et des forêts ;
- la **valorisation des démarches zéro déforestation** à l'échelle des territoires ou des filières ;
- l'**utilisation de données géospatiales** pour suivre l'état des écosystèmes et mesurer l'impact des pratiques mises en place.



ADAPTATION ET TRANSITION BAS CARBONE

DES VILLES ET TERRITOIRES



Les villes et territoires habités contribuent au changement climatique, au déclin de la biodiversité, à la dégradation des terres et au développement des pollutions par les activités humaines qu'ils concentrent et sont largement touchés par les conséquences qui en découlent. Le FFEM aborde conjointement l'adaptation et la transition bas carbone des villes et territoires pour promouvoir un développement sobre et renforcer la résilience climatique. Il encourage notamment les projets de planification et l'aménagement urbain et territorial incorporant des trames vertes et bleues, et des projets d'agriculture urbaine, d'accès à l'énergie ou de transition énergétique prenant en compte les problématiques convergentes climat-biodiversité-pollutions.

PRIORITÉS

- les **trames vertes et bleues** en ville ;
- les **pratiques durables** pour l'agriculture urbaine et périurbaine ;
- les **modèles de décarbonation** à cobénéfices environnementaux et sociaux ;
- les **approches d'écoconception** du bâtiment et les constructions bioclimatiques ;
- les **solutions douces** pour la mobilité urbaine ;
- les **approches intégrées** pour la décarbonation et le développement des territoires ;
- les **nouveaux modèles durables** d'accès à l'électricité.

Sénégal

Promouvoir un habitat abordable, résilient, durable pour les populations exclues du marché du logement social



Pays à forte croissance démographique urbaine et économiquement fragile, le Sénégal connaît un déficit de logements pour les ménages les plus précaires. La production d'un habitat digne pour tous constitue un enjeu central de la planification urbaine du pays. Ce projet appuyé par le FFEM ambitionne de favoriser l'accès des populations exclues du marché du logement social à un habitat abordable, résilient et durable. Comment ? Grâce à un modèle alternatif et novateur de production de logements à forte valeur ajoutée environnementale et adapté à l'amélioration des quartiers urbains et périurbains.

- Contribution du FFEM : **1 400 000 €**
- Montant total du projet : **3 200 000 €**
- Bénéficiaires : **Architecture & Développement (A&D), Coopimmo, Géométrie Structure Architecture, CSFP-BTP, Réseau Habitat Francophonie, YCF Group**
- Cofinanceurs : Acquéreurs de logements, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Fondation Setec, ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique du Sénégal (MULHP), Société d'aménagement foncier et de rénovation urbaine (SAFRU)
- Institution porteuse du projet : ministère de la Transition énergétique



SOLUTIONS CIRCULAIRES ET LUTTE CONTRE

LES POLLUTIONS



Compte tenu de leur origine anthropique et de leur impact sur la santé des écosystèmes terrestres et marins, de la faune et des populations humaines, le FFEM encourage des projets de lutte contre les déchets et les pollutions à l'interface avec ses autres thématiques prioritaires. En particulier, le FFEM promeut une approche intégrée de consommation et de production durable et encourage le passage d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire durable intégrant concrètement la réduction à la source.

Guyana, Guyane française, Suriname Soutenir l'abandon progressif du mercure dans les Guyanes



Avec près de 90 % de forêts intactes abritant près de 8 000 espèces, les Guyanes jouent un rôle primordial pour la conservation des écosystèmes amazoniens. L'orpaillage est le plus important facteur de destruction environnementale dans la région et il représente près de 37 % des émissions de mercure à l'échelle mondiale. Pour protéger humains, animaux et écosystèmes de ce polluant, le FFEM soutient un projet d'élimination du mercure dans le secteur aurifère porté par WWF France. L'exploitation d'or sans mercure est un procédé novateur, susceptible d'être valorisé par la mise en place d'une certification « or responsable ».

- Contribution du FFEM : **1 037 500 €**
- Montant total du projet : **3 498 000 €**
- Bénéficiaires : **WWF France**
- Cofinanceurs : ARM, unité de financement pour l'environnement du PNUD au Suriname, Fonds pour l'environnement mondial, Conservation internationale, IRD, université Québec-Montréal, WWF
- Institution membre porteuse du projet : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



PRIORITÉS

- les **solutions pour la réduction** à la source des déchets et pollutions ;
- les **approches d'écoconception**, d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale ;
- les **filières durables**, viables et pérennes de gestion des déchets ;
- la **protection** des populations à risque et exposées aux produits chimiques ;
- l'intégration des filières informelles ;
- les solutions visant à traiter les risques émergents, notamment les déchets liés à la transition énergétique et numérique.

Travailler avec le FFEM

Le FFEM apporte un financement toujours minoritaire, sous forme de subvention, à des projets de développement. Il finance des projets **d'une durée de trois à cinq ans**. Sa contribution en subvention s'échelonne **entre 500 000 et 2 000 000 d'euros**. Ce financement vient en complément de cofinancements apportés par les bénéficiaires porteurs du projet, d'autres acteurs bénéficiaires ou d'autres partenaires financiers. Le taux de cofinancement de la part du FFEM s'élève à :

- **50 % au maximum** pour les ONG, les acteurs publics locaux, les institutions de recherche, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ce qui n'inclut pas les entreprises à mission) ;
- **30 % au maximum** pour les entreprises à but lucratif et les organisations internationales.

Le partage du coût des opérations et la mobilisation de ressources financières locales favorisent et témoignent d'une appropriation par les porteurs de projets et les bénéficiaires, contribuant à assurer la pérennité des activités.

Critères d'éligibilité d'un projet

Les projets soumis pour financement au FFEM doivent répondre à neuf critères d'éligibilité :

- contribution à la préservation de l'environnement mondial ;
- contribution au développement durable local dans un ou des pays en développement ;
- caractère innovant ;
- caractère démonstratif et reproductible ;
- pérennité économique et financière après projet ;
- viabilité globale au plan écologique et environnemental ;
- acceptabilité sociale et culturelle, notamment au travers de l'appropriation locale ;
- cadre institutionnel adéquat ;
- dispositif de suivi-évaluation.

CYCLE DU PROJET



COMMUNICATION

Communication tout au long du projet



PRÉ-IDENTIFICATION

→ Rédaction d'une note d'opportunité de projet (NOP)



IDENTIFICATION

→ Rédaction d'une note d'identification de projet (NIP)



FAISABILITÉ

→ Rédaction d'une note d'engagement de projet (NEP)



CONTRACTUALISATION

→ Signature de la convention de financement

Présenter un projet au FFEM

Chaque projet cofinancé par le FFEM est présenté au comité de pilotage (COFIL) avec le soutien d'une ou plusieurs des six institutions membres du COFIL et l'appui du secrétariat. Pour présenter un projet au FFEM, le porteur de projet doit donc obtenir le soutien formel de l'une d'entre elles.

→ **Les contacts au sein de chacune de ces institutions sont disponibles et mis à jour sur notre site : www.ffem.fr/fr/notre-gouvernance.**

L'instruction d'un projet implique le secrétariat et le comité scientifique et technique (CST), qui rendent tous deux un avis sur le projet, et le COFIL qui approuve l'identification et décide, *in fine*, du financement du FFEM.

→ **Les documents supports pour chaque étape du cycle de projet (NOP, NIP, NEP) sont disponibles et mis à jour sur notre site : www.ffem.fr/fr/soumettre-un-projet.**



MISE EN ŒUVRE/SUPERVISION

→ Suivi et versements, suivi-évaluation et rapports d'exécution



CAPITALISATION

→ Rapport d'achèvement et évaluation *ex post*

Direction de la publication :
Stéphanie Bouziges-Eschmann

Coordination FFEM :
Séverine Barde Carlier

Conception graphique et production :

ANIMAL  PENSANT

Crédits photographiques : couverture : CPS |
sommaire : Antoine Raab, Pablo Merchan Montes |
P. 8 : Jørn Eriksson | P. 9 : Félix Vigné/Imageo |
P. 10 : Jørn Eriksson | P. 11 : Martin Detours.



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Institutions membres du comité de pilotage du FFEM

Secrétariat du FFEM

Agence française
de développement
5 rue Roland-Barthes
75598 Paris Cedex 12

+33 1 53 44 42 42
+33 1 53 44 32 48
ffem@afd.fr

www.ffem.fr

Le FFEM est présent sur les réseaux sociaux :



Fonds français pour
l'environnement mondial (FFEM)



@FFEM_Fr



FFEM - Fonds français pour
l'environnement mondial

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction générale du Trésor
139 rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12
www.economie.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international
27 rue de la Convention - CS 91533 - 75732 Paris Cedex 15
www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Direction de l'action européenne et internationale
Arche Sud - 92055 La Défense Cedex
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction générale de la recherche et de l'innovation
1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 3
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Direction générale de la performance économique et
environnementale des entreprises
3 rue Barbet-de-Jouy - 75349 Paris 07 SP
www.agriculture.gouv.fr

Agence française de développement

5 rue Roland-Barthes - 75598 Paris Cedex 12
www.afd.fr